



Vente appartement apres divorce

Par ticetac

bonjour,

je suis séparer de mon ex femme depuis 2004 et divorcé depuis 2010 et je jouis du bien immobilier,.
j'ai payer le reste du credit immo seul de 2004 jusqu'à la fin,en 2010.

je paye toutes les charges(syndic, taxe habitation et foncière)

à présent, nous avons enfin mis l'appartement en vente!

d'après la décision de justice,en plus de la moitié du prix de vente je dois aussi lui verser 20000 e de dommage compensatoire...

ma question est de savoir si lors de la vente, je suis en droit de demander la moitié des versements du crédit immo et le syndic?

Merci de vos réponses